La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

18ème année - N° 3102 -Jeudi 22 Février 2018 - Prix : 200 Fc

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Coup d'envoi du Forum national des jeunes sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)



Participants au forum des jeunes pour la gestion de l'eau

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Février 2018

Lever du soleil:
06h 08mn
Coucher du soleil:
18h 33mn



Fadjr :	**04h 56mn**
Dhouhr :	**12h 24mn**
Ansr :	**15h 48mn**
Maghrib:	**18h 36mn**
Incha:	**19h 50mn**

RÉACTIONS AUX PROPOS DE ME PIERRE-OLIVIER SUR

Le chef de la diplomatie comorienne ne décolère pas

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

CONVENTION SUR LE DOMAINE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DU WAKF

65% de taux de réalisation

La deuxième réunion du comité mixte pour l'évaluation de la mise en œuvre de la convention sur le domaine des affaires islamiques et du Wakf entre l'Arabie Saoudite et les Comores a eu lieu, mardi dernier, à Moroni. Les deux parties ont procédé à la signature autorisant le suivi des travaux.

La deuxième réunion de la commission mixte pour l'évaluation de la mise en œuvre de la convention sur les affaires islamiques et du Wakfs a eu lieu hier mardi à Moroni. Cette réunion fait suite à une première effectuée par la commission en mai 2016.

Les deux parties ont établi le bilan des actions réalisées et non réalisées au cours de ces deux dernières années, puis ont fait une proposition d'un nouveau programme d'exécution. « Cette convention rentre dans le cadre du renforcement de notre religion dans la société. Et la délégation a trois jours pour évaluer le programme et se projeter par la suite vers le futur », explique Jean Youssouf, le secrétaire général au ministère des affaires islamiques.

Au même moment, une autre signature pour assurer le suivi des actions a eu lieu. Le royaume d'Arabie Saoudite a exprimé son souhait d'intervenir dans d'autres secteurs, autres que ceux des affaires islamiques et du Wakf.

« L'Arabie Saoudite veut s'ouvrir d'avantage dans ses actions. C'est pourquoi, il a montré un intérêt particulier à visiter la maison d'arrêt de Moroni. Il s'est positionné aussi dans d'autres actions qui contribueront à réduire le chômage dans notre pays », poursuit-il. Deux ans après la première réunion du comité mixte, le secrétaire général en charge des affaires islamiques a parlé d'un taux de réalisation de 65%.


Signature de la convention avec l'Arabie saoudite dans le domaine islamique

Le ministère des affaires islamiques a fait un état des lieux des écoles coraniques, cité le concours de récitation du Saint Coran. Il souhaite mettre en place le conseil des oulémas et un tribunal cadial. Après cette réunion, le vice-ministre saoudien en charge des affaires islamiques a prévu une visite de courtoisie au ministre des affaires islamiques et au président de l'Assemblée Nationale. Ce mercredi, il devait effectuer une visite à la faculté Imam Chafiou, une rencontre avec la ligue islamique et une visite guidée dans la Medina et des grandes mosquées de Moroni avant de s'envoler vers Riyad. Pour rappel, cette convention entre les deux pays a été signée en 2014; la première réunion du comité mixte a eu lieu en 2016.

Mohamed Youssouf

RÉACTIONS AUX PROPOS DE ME PIERRE-OLIVIER SUR

Le chef de la diplomatie comorienne ne décolère pas

Visiblement sonné par la sortie médiatique de l'avocat d'Amine Halawi l'ex-directeur de la Bfc incarcéré à Moroni pour blanchiment d'argent, le ministre des affaires étrangères l'a violemment pris à partie. Dénonçant des propos que d'aucun juge méprisants voir insultants pour les Comores.

Le ministre des affaires étrangères, Souef Mohamed El Amine ne décolère pas, après les propos tenus par Me Pierre-Olivier Sur, avocat d'Amine Halawi l'ex-directeur de la Bfc écroué à la maison d'arrêt de Moroni pour blanchiment d'argent. L'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris qui a comparé au cours d'une conférence de presse, les cellules de la prison de Moroni à celles des camps de la mort S21 des Khmers rouges au Cambodge.

Répondant à une question de la correspondante de Rfi à Moroni au cours d'un petit déjeuner de presse au cours duquel, il échange à bâton rompu avec les journalistes, le chef de la diplomatie comorienne s'en prend à cet avocat qui a brandi la menace de faire condamner les Comores pour détention inhumaine comme dit-il, il avait réussi à faire condamner le Sénégal pour détention illégale.

« Il ment », a lancé le patron de la diplomatie comorienne qui considère comme grossier, le rapprochement fait par l'avocat sur les conditions de détention de Moroni avec les supplices infligées aux prisonniers des Khmers rouges au Cambodge. « Il n'a pas de leçon à nous donner. On sait, les conditions de détention des Bomettes à Marseille », a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il a demandé à le revoir en présence d'un représentant de l'ambassade de France.

« Quand on est dans un pays étranger, il faut se comporter d'une façon digne », s'est-il indigné, ajoutant que l'avocat a raté une occasion de se taire. « Nous avons un projet avec l'Union Européenne, nous voulons construire la maison d'arrêt bien qu'il parle de réhabilitation. Qu'est ce qu'on réhabilite là à un moment où l'on parle de droits de l'homme et de bonne gouvernance. Nous voulons une prison qui répondra aux normes », a-t-il fait savoir. Et le chef de la diplomatie de faire des révélations susceptibles d'aggraver le cas de M. Halawi poursuivi par son ex-employeur. Il s'agit du dossier brûlant des fonds de la citoyenneté économique et de la fondation Fatima dont la gestion serait entourée d'un épais écran de fumée noire et que l'ex-directeur de la Bfc en sait quelque chose d'après le ministre.


Le ministre des affaires étrangères fustige l'avocat d'Amine Halawi

« Lui est parmi ceux qui détiennent des informations sur ces dossiers mais il ne veut pas en parler. Il est au courent des fonds qui ont transité dans cette banque », a-t-il assuré. Et de continuer : « ce n'est pas en vain que Bachar après avoir était interpellé à deux reprises par les autorités koweitiennes, un pays tiers maintient toutes sortes de pression pour le libérer. C'est parce qu'il détient une autre nationalité outre celle du Liban. Lui (Amine Halawi : ndlr) peut détenir toutes les nationalités du monde, mais ce que son avocat a dit, ce n'est pas admissible ni acceptable ».

A noter que plusieurs sujets ont été abordés au cours de ces échanges. Notamment le communiqué conjoint entre le Japon et les Comores signé à l'issue du voyage officiel qu'il a effectué dans ce pays. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Maoulida Mbaé

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Coup d'envoi du Forum national des jeunes sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Depuis hier mercredi, plus de 35 jeunes leaders venant de différents domaines, ont pris part à un événement organisé par le Réseau Climat Océan Indien au niveau des Comores avec l'appui de divers partenaires notamment l'UNOPS, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF).

Dans son allocution Mme Emma Ngouan-Anoh, l'adjointe au Représentant résident du PNUD a demandé aux jeunes de bouger et de donner du rythme à leurs actions, c'est-à-dire à être plus actifs sur le terrain.

Mouigni Ahamada Ali le coordinateur au Réseau Climat Océan Indien a brossé un tableau relatant les différentes activités menées par leur organisation en faveur des jeunes. Il a demandé une plus grande implication des jeunes au niveau des questions de société.

Pour Mme Chadhouliati la directrice de l'Eau et de l'Assainissement dans le cadre de la pérennisation des actions du projet GIRE, un consensus a été trouvé entre les parties prenantes pour un amendement du Code de l'Eau. Elle a promis aux jeunes tout son soutien pour qu'ils puissant s'engager résolument pour faire de la gestion intégrée de l'eau une preoccupation majeure dans le pays.

Dans sa présentation le Dr Ouledi Ahmed en tant que personne ressource a rappelé que les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) sont identifiés comme des régions à défis critiques par rapport au développement durable et à l'environnement. Et que ces défis comprennent, entre autre, la surexploitation et la mauvaise gestion des ressources en eau, le manque d'approvisionnement en eau potable et le niveau élevé de pollution. S'ajoutent également les besoins croissants en eau pour la production agricole, l'absence ou l'inadéquation de mesures de traitement des déchets et le manque d'accès aux services d'assainissement.

On notera par ailleurs qu'une analyse Diagnostique de la GIRE a été réalisée et la feuille de route qui a découlé de l'analyse est utilisée dans le processus national d'intégration de la GIRE. Par ailleurs un Plan National GIRE et les stratégies relatives à l'assainissement des eaux usées ont été finalisées et adoptées en septembre de l'année passée.

Ce matin, les travaux vont reprendre avec des interventions des hauts responsables de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. A la fin de la rencontre, des recommandations devraient permettre aux participants de continuer à travailler sur cette problématique et à prendre part à la journée mondiale de l'eau en mars prochain.

Mmagaza

GARDE-CÔTE COMORIENNE

Un nouveau centre opérationnel maritime en avril

Le général de brigade français Eric Vidaud a effectué une visite hier matin, à la garde-côtière comorienne. Ce commandant des Forces Armées de la Zone de l'Océan Indien (FAZOI) a dit vouloir apporter son soutien pour la mise en place du centre opérationnel maritime des Comores.

Une heure de discussion ! C'est le temps qu'a mis le général Eric Vidaud pour faire connaissance avec la garde-côtière comorienne. Ensemble, ils ont évoqué les possibilités de coopération pour l'année 2018 et comment les Forces Armées de la Zone de l'Océan Indien (FAZOI) pouvaient apporter une partie de leur expertise et leurs compétences au profit des garde-côtes comoriens.

« *Vous avez la chance d'avoir des équipements et des personnes compétentes pour mener des actions en mer. Mais aujourd'hui, il manque quelques ingrédients peut-être un peu plus de carburant ou bien un budget de fonctionnement. Et à terme, très rapidement, on pourra dire en moins de 10 ans, en partant de zéro, on aura crée une véritable marine comorienne* », déclare ce général français. Il a parlé de la présence d'un détachement d'instruction qui travaille avec des éléments de la marine comorienne.

« *Une fois que le matériel sera en place, nous allons amener ici des gens compétents et puis ensuite, nous allons poursuivre nos activités* », poursuit-il. Pour la troisième fois qu'il reçoit un général de l'armée française, le colonel Said Hamza a salué l'apport de la FAZOI aux garde-côtes comoriens surtout sur le domaine de la formation. « *Actuellement, on travaille depuis 6 mois sur l'installation d'un nouveau centre opérationnel maritime. Ce dernier, qui sera sophistiqué, nous permettra d'avoir un œil dans le monde entier et voir tous les bateaux qui passent mais aussi des petites embarcations de pêche* », avance-t-il.

Le centre sera opérationnel à partir du mois d'avril. Au mois de mars, les garde-côtes comoriens travailleront avec la direction de pêche pour mettre en place un système d'identification des petites embarcations, ce qui devrait réduire les disparitions des pêcheurs comoriens.

Mohamed Youssouf


Le général de brigade français Eric Vidaud en visite à la Garde cote comorienn

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufé Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RENVERSEMENT DU NAVIRE MAJUNGA II :

Les affaires maritimes annoncent des mesures drastiques

Désormais, les navires de charge ne peuvent en aucun cas transporter plus de douze passagers, a annoncé l'agence nationale des affaires maritimes (ANAM), à la suite du renversement du navire Majunga II, un navire de charge qui avait transporté 99 passagers et douze membres d'équipage.

Le drame survenu au navire de charge Majunga II, la nuit du vendredi 16 février dernier, est loin de laisser indifférentes les autorités compétentes bien qu'il n'y ait eu aucune victime humaine. En effet, un bateau destiné au transport des marchandises, tel que le Majunga II n'a pas vocation à transporter des passagers. Notons que le bateau en question avait à son bord 99 passagers plus 12 membres d'équipage, d'où le courroux des affaires maritimes qui vient de sortir des placards les réglementations en vigueur.

« Conformément à l'article 230 de la loi N°14-30/AU, relative au code de la Marine Marchande comorienne, les navires de charge ne peuvent en aucun cas transporter plus de douze (12) passagers donnant lieu à une rémunération qu'à titre exceptionnel et avec l'autorisation de l'agence nationale des affaires maritimes », lit-on dans une note d'information, rendue publique le 19 février. « Nous sommes arrivés à un stade où nous sommes obligés d'appliquer la réglementation sans concession aucune », martèle le chef du département sécurité et de sureté maritime.

Abdoul-had Mouhoussoune concède toutefois que ces mesures ne sont pas sans conséquence pour la population de l'archipel. Dans cet entretien avec La Gazette des Comores / HZK-Presse, il révèle que les îles sont desservies par « une dizaine » de bateaux et qu'il n'y a qu'un seul qui réponde aux normes requises pour transporter des passagers, notamment le navire El Djaanfari. « Il faudrait que l'Etat pense à prendre la traversée en charge. Soit il crée une compagnie maritime nationale, soit il appuie les privés », propose Mouhoussoune. Il faut noter que les bateaux étrangers ne sont pas concernés par ladite note. D'où le courrier que l'Anam adresse aux autorités malgaches pour qu'elles appliquent de leur coté le code international sur les navires en partance de leurs ports.

Le navire Majunga a chaviré accosté au port de Moroni à 21h45 du vendredi 16 février dernier. En provenance de Madagascar où il a largué les amarres la nuit du 14 février, il a eu une avarie de moteur sur les cotes de Singani au sud de la Grande-Comore d'où il a été remorqué, passagers à bord, jusqu'au port de Moroni. Sur le petit quai où il a été accosté, le navire s'est heurté à une digue qui se trouve sous l'eau quand la marrée fut basse. Les bagages, composés essentiellement de produits alimentaires, reposent jusqu'à nos jours dans l'eau avec une partie du navire. Contrairement aux rumeurs, l'Anam assure que Majunga II détient un certificat d'assurance.

Toufé Maecha

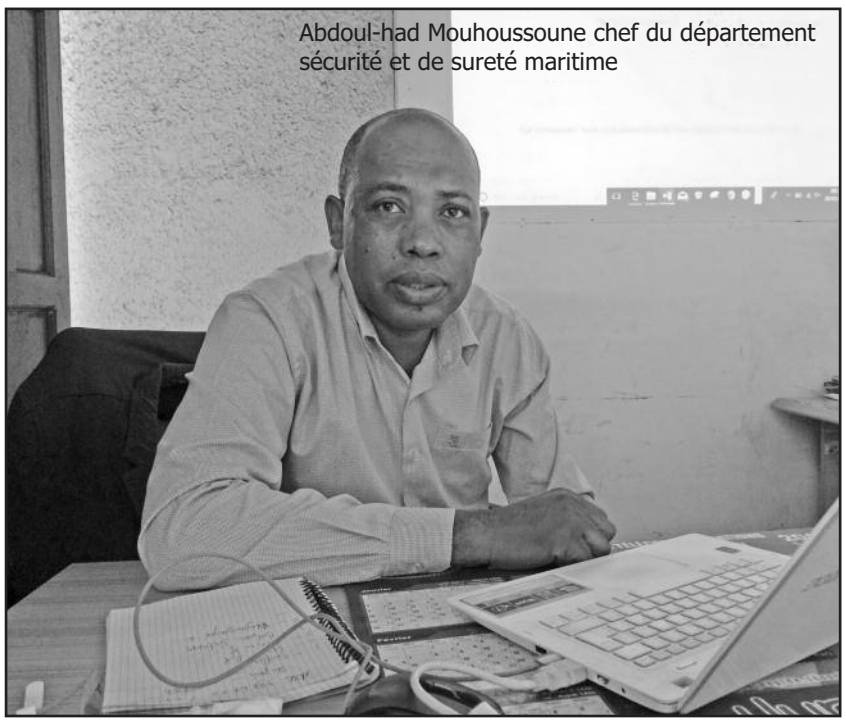

Abdoul-had Mouhoussoune chef du département sécurité et de sureté maritime

Nos points de vente

Nassib Itsandra	Au paradis du livre
Nassib volovolo	Mag Mrket
Nassib Bacha	Station Filling
Nassib Kalfane	Librairie A la Page
Gare du nord	Nouveauté
Chez Kamardine Matelec	Bus Place de France
Wadaane coulé	Karthala chez Tati
Hadoudja chez Soroda	Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Hadoudja chez Nadi	Café de la Médine Badjanani
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou	Said Bacar Djomani



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Une délégation japonaise propose son soutien

Le gouvernement de l'Union des Comores veut trouver une bonne fois pour toute une solution pérenne et durable à la question des ordures.

Une délégation japonaise, actuellement à Moroni, effectuera une visite sur le site d'Itsoundzou. « Il est temps que la crise des ordures soit réglée une bonne fois pour toute !», a d'office clamé le ministre de l'intérieur dans son intervention sur la question des ordures. Mohamed Daoudou a fait savoir que la question des déchets revient au gouvernement et aux communes. Lors du conseil des ministres de mercredi dernier, ce dernier a présenté les mesures et les projets en cours pour une gestion pérenne des déchets.

Il a été question du projet pilote en partenariat avec le Japon, qui travaille actuellement avec la mairie de Moroni et du projet de la valorisation de ces derniers en biogaz avec le Bureau Géologique des Comores (BGC). « Tout ce qu'on fait aujourd'hui, c'est arriver à donner une deuxième vie aux déchets comme le font les autres pays », explique Mohamed Daoudou. Le ministre de l'intérieur a annoncé l'arrivée d'une délégation japonaise pour visiter le site de dépôt et traitement des déchets d'Itsoundzou dans le but d'apporter leur soutien.

Le conseil des ministres a recommandé que la question de la gestion des déchets soit abordée à l'échelle nationale avec des projets capables de les valoriser et créer de l'emploi. Le ministre s'engage à aller jusqu'au bout. « La question des déchets a été débattue lors des assises nationales. Il a été recommandé au gouvernement de s'affirmer sur cette question et c'est ce que nous faisons. Le chef de l'Etat souhaite des projets dans ce secteur pour une solution durable », ajoute-t-il.

Face aux évènements de ces dernières semaines, le gouvernement ne veut pas se limiter au traitement des déchets dans la capitale. Ils visent plus haut: « Notre ambition est de traiter les ordures de l'ensemble du pays. Et en ce sens, nous devons avoir un projet qui sera capable de le faire », dit-il, avant d'ajouter que « nous voulons traiter cette question des déchets ménagers comme les questions de l'électricité et des routes ont été traitées; c'est à dire avec des solutions à la clé».

Le ministre a rappelé les efforts consentis la semaine dernière pour évacuer les ordures des différents marchés de la capitale afin de préserver la santé saine de la population. Il a annoncé aussi la signature d'une convention équitable avec les mairies vendredi sur cette question des ordures.

Mohamed Youssouf

FOOTBALL : TOURNOI DE L'UNION DES CLUBS DE MORONI, DEMI-FINALE

Étoile des Comores brise l'ambition d'Elan club

Le tournoi de l'Union des Clubs de Moroni continue à mobiliser un grand monde. En demi-finale à Moroni le week-end, alors qu'Elan club de Mitsoudje de Hambou dominait en 1ère période et menait, grâce à la vélocité de Legocher Moudhafar (1-0), moins dosé physiquement, il s'est fait rattraper suite à un penalty de Saïd Anfani (1-1), et dépasser à la séance de tirs au but (5-4) par Étoile des Comores de Nyumadzaha-Bambao, formation fraîchement promue en D1.

Le dimanche 18 février 2018 à Moroni, les pronostics ont été déjoués dans un stade bien rempli. Prétentieux d'un vaste volume de jeu, Elan club de Mitsoudje a joué à cent à l'heure. La circulation de balle et sa supériorité technico-tactique ont constamment perturbé l'adversaire. La formation de Nyumadzaha-Bambao, Étoile des Comores, réagissait de temps à autre.

Vers la 32e minute, son virevoltant attaquant Saïd Anfani est fauché dans la surface adverse. L'arbitre ordonne un penalty, tiré et raté par Miradj Ibrahim. La différente s'est pointée vers la fin de la 1ère mi-temps, suite à une frappe croisée de l'attaquant Legocher Moudhafar (44e, 1-0). Au retour des vestiaires, Nyumadzaha-Bambao, joueurs et supporteurs se réveillent.

Chamitet rejette les micros

La domination de Hambou se refroidit et est restée stérile par la suite. A la 80e minute, un 2e penalty est accordé à Bambao, suite à une faute de main, commise dans la surface. Saïd Anfani s'est transformé en justicier. Il égalise la partie (1-1).

Aux tirs au but, Etoile des Comores s'impose (5-4). Koussay Bacar, coach d'Etoile des Comores explose de joie : « Je suis très content de cet exploit. Fraîchement promue en D1, on brise le rêve d'une grande formation comme Élan club. C'est encourageant pour la saison à venir. L'objectif, c'est de conquérir le trophée afin de bien motiver le groupe. Les arbitres ont fait de leur mieux ». L'entraîneur d'Elan club, Chamitet Mohamed, abattu psychologiquement, a refusé de livrer ses impressions.

Bm Gondet

DERNIÈRE MINUTE

Moroni candidat pour les Jeux des Iles de 2023

Selon le site Internet du Cosic, le Conseil International des Jeux (CIJ) s'est réuni ce lundi 19 et mardi 20 février à Maurice en présence des délégués des Comores, Madagascar, Maldives, Maurice, Seychelles, la Réunion et Mayotte avec son statut de membre observateur.

Il semble que cette rencontre a été l'occasion de rappeler aux pays souhaitant se porter candidat pour l'organisation des Jeux des Iles de l'Océan Indien 2023, que le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 10 octobre prochain, en se conformant au cahier de charges de ce grand évènement sportif régional.

A en croire la même source, Monsieur Ibrahim Ben Ali, Président du Comité Olympique et Sportif des Iles Comores, présent à cette réunion de Maurice, « a réaffirmé la volonté de l'Union des Comores d'organiser les Jeux des Iles de 2023 ». Un souhait maintes fois exprimé mais jusqu'ici non concrétisé compte tenu de la difficulté de remplir toutes les conditions requises pour accueillir les Jeux, notamment au niveau des infrastructures. Mais avec le projet du grand complexe omnisport de Malouzini en cours de construction avec le concours de la République populaire de Chine, le défi peut être relevé d'ici 2013. Et le Cosic de miser sur « une volonté ferme de nos autorités politiques pour réaliser ce rêve de tout un peuple ».

La délégation de l'île sœur de Mayotte aurait émis aussi émis le même souhait pour l'organisation des Jeux de 2023. Mais, selon le communiqué du Cosic, « grâce à la ténacité de Monsieur Ibrahim Ben Ali, il leur a été rappelé qu'ils ont un statut de membre observateur. De ce fait, Mayotte ne peut que participer aux Jeux avec le drapeau et l'hymne des Jeux des Iles ». Une démarche dont le but serait d'obtenir de la France « les infrastructures nécessaires et mieux se préparer aux Jeux ».

LIBRE OPINION

Assises nationales, ce que j'en pense

Durant plusieurs semaines, le pouvoir et ses alliés se sont penchés sur « le bilan » des 42 ans d'Independence, ceci après une campagne de sensibilisation semée d'incompréhensions sur les ambitions ou intentions cachées et démasquées des uns et des autres. Les travaux ont abouti à une série de recommandations qui pourraient mettre le pays sur les rails, si elles sont mises en application. Ces recommandations sont d'ordre économique, éducatif, sanitaire et institutionnel.

Certes, le pouvoir a réussi le pari d'aller jusqu'au bout, mais il n'a pas pu mettre tout le monde autour la même table pour un dialogue inclusif. C'est-à-dire que le souhait qu'ont exprimé les Représentants de l'Union Afrique et de l'Onu n'a pas été exaucé. Il ne fait aucun doute que la Communauté internationale a pris acte. Il est vrai que le pouvoir, contre vents et marées, a réussi le pari, encore faut-il que le processus se termine dans des bonnes conditions, mais nous devons nous abstenir d'un optimisme béat. Seule l'histoire nous dira si ceux qui n'ont pas pris part aux assises avaient raison ou tort.

Au sujet, de la Tournante, je m'y suis déjà exprimé dans un papier paru dans La Gazette le 12/09/17 dont voici le titre : Pour des assises apaisées. J'ai dit que la Tournante pourrait être supprimée, maintenue, j'ajouterai aujourd'hui aménagée, mais le problème n'est pas là. Le danger serait de remuer une plaie que nous avons crue cicatrisée. La recommandation faite par les Experts sur la Tournante me parait surprenante. Car elle empêche la Tournante de tourner. Elle doit stagner. Si la roue de la tournante ne tourne pas ; elle pourrait crever.

En ce qui concerne les Gouverneurs, il semble qu'ils ont pu sauver leur tête, pour l'instant, grâce à la bombe à retardement que constitue le mémorandum dans lequel ils mettent en garde contre tout ce qui pourrait menacer l'unité nationale (la suppression de la tournante fait bien sûr partie) et l'autonomie des îles. Ce que le gouverneur Hassani Hamadi a qualifié de ligne rouge. Certes les Gouverneurs ont pu sauver leur tête, mais des recommandations ont été faites pour les dépouiller des Exécutifs. Autrement dit, ces grands électeurs seront réduits à des simples préfets.

Mais revenons sur les recommandations. Certaines n'ont pas besoin d'un referendum pour lier la rhétorique à la pratique. Le peuple applaudirait si elles étaient mises en œuvre immédiatement. Mais la rapidité avec laquelle le Ministre de l'Intérieur a reçu la Ceni montre bien que l'urgence est de modifier la Constitution. Nous autres, nous craignons que ces assises ne soient pas des assises pour seulement changer la Constitution. Car, parmi les recommandations celle relative au changement de la Constitution parait la plus simple.

Par ailleurs, la question de la religion s'est invitée ou s'invite aux débats. Nous ne nions pas son importance dans notre société. Mais les Gouvernants ne doivent pas en abuser en parlant de la religion au risque de voler la vedette au Moufti. Au lieu de profiter de la sensibilité du peuple comorien à tout ce qui touche à la religion et s'éterniser sur cette histoire de chiisme et de sunnisme, ils feraient mieux de parler Etat et d'expliquer leur vision du développement. Si l'option du referendum est retenue, durant la campagne, les Gouvernants doivent expliquer l'impact des recommandations sur la vie du peuple. Ils doivent tenir un discours scientifique et démonstratif (oui à l'émergence, mais comment ?) et non un discours religieux truffé d'anecdotes. Ils doivent expliquer l'impact des recommandations sur la lutte contre le chômage, sur l'amélioration du système éducatif et sur la santé. Enfin, nous espérons que ces assises ne seront pas une course à l'abîme et qu'elles ne serviront pas de tremplin pour un saut dans l'inconnu.

Abdoulfatah Ali, enseignant

